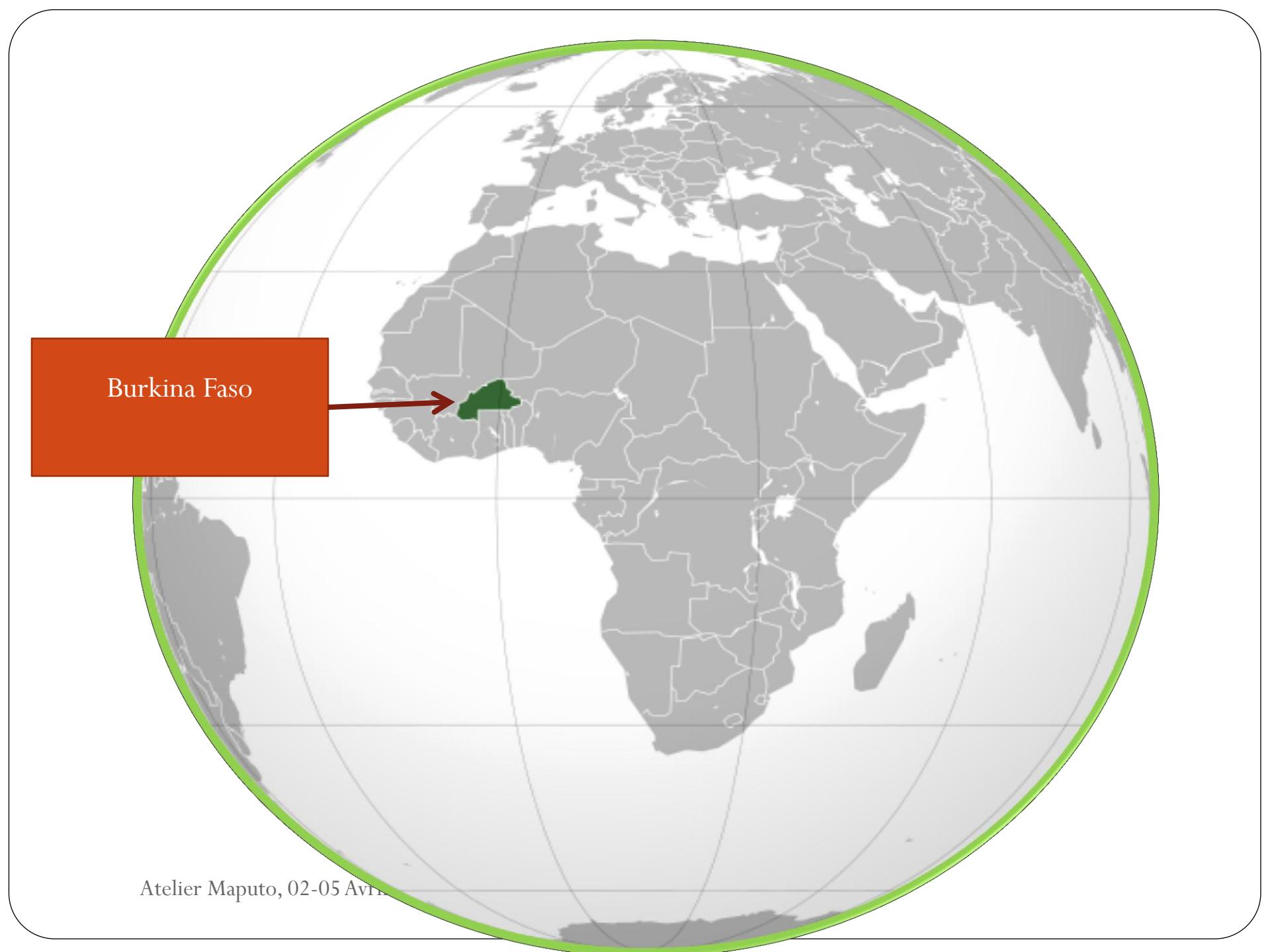


EXERCICE DANS LE CADRE DE L'ATELIER REGIONAL DE RENUFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES INTERRELATIONS ENTRE SANTE HUMAINE ET BIODIVERSITE: BURKINA FASO

Maputo 02-05 Avril 2013

Présenté par:

- **Jean-Bosco SO**, *Inspecteur des Eaux et Forêts*,
- **Siaka BANON**, *Ingénieur du Génie Sanitaire*



Burkina Faso

INFORMATIONS DE BASE SUR LE BURKINA FASO



- Superficie: 274200km²
- Population: 14 017 262habitants dont 51,7% de femmes, 59,1% de jeunes ayant moins de 20ans (RGPH, 2006)
- Taux de croissance (en moyenne/an): 3,1%
- Incidence globale de la pauvreté: 43,9% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté 108454FCFA soit 217 dollars par adulte/an (2009/2010)
- Taux d'accès physique à l'eau potable (norme de 30minutes pour atteindre un point d'eau): 81,02% soit 95,7% en milieu urbain et 75,6% en milieu rural,
- Taux brut de scolarisation: 76%
- Espérance de vie à la naissance: 56,7 ans.
- Population majoritairement rurale (+80%) et fortement dépendante des ressources naturelles (la FAO estime que 75 % à 90 % des habitants des pays en développement, les produits naturels sont la seule source de remèdes contre les maladies).
- Pays Signataire de la déclaration de Libreville en 2008,
- Démarrage du processus de révision des SPANB/Burkina (opportunité d'intégration des préoccupations liées à la santé humaine)

1. Quelles actions conjointes les secteurs de la santé et de la biodiversité pourraient-ils mettre en place au niveau national afin d'élaborer des politiques et promouvoir des activités qui visent à réaliser des bénéfices conjoints pour la santé humaine et la biodiversité?



- Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire santé-environnement y compris la biodiversité (veiller à éviter la démultiplication des instances de collaboration)
- Diagnostic de l'état des lieux sur les interrelations santé humaine et biodiversité (forces, faiblesses et perspectives),
- Information et sensibilisation du public (équipes conjointes)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action santé humaine et biodiversité.

2) Quels seraient les éléments clés d'un plan d'action mixte portant sur la santé humaine et la biodiversité? À quelle échelle (locale, sous-nationale, nationale, régionale et mondiale) pensez-vous que ce serait plus efficace?



(i) Eléments clés d'un plan d'action mixte

- Principes directeurs du plan d'action,
- Acteurs du plan et leurs rôles (élaboration, mise en œuvre et suivi évaluation)
- Principaux axes d'intervention du plan
- Mécanisme de financement du plan
- Mécanisme de Suivi évaluation du plan

(ii) Echelle la plus efficace

- Nécessité de disposer d'un document national de référence
- L'opérationnalisation du plan se fera à travers l'intégration des préoccupations y relatives, dans les plans locaux (communaux et régionaux).

Dans tous les cas, le processus d'élaboration du plan national, régional ou communal devrait être ascendant et obéir à une approche participative et inclusive.

3) Que faut-il, à l'échelle nationale et régionale, en matière de recherche, de renforcement des capacités et la diffusion d'information sur la santé humaine commune et les actions du secteur de biodiversité?



(i) Actions communes de Recherche

- Identification de thèmes de recherche mixtes (santé humaine et biodiversité) à traiter par des tandem d'étudiants,
- Facilitation de l'accès aux financements pour des spécialisations sur la thématique santé humaine et biodiversité

(ii) Actions communes de renforcement des capacités

Initiation de Formations continues au profit des agents de terrain (forme de motivation) membres d'équipes pluridisciplinaires de sensibilisation) sur la thématique santé humaine et biodiversité

(iii) Actions communes de diffusion d'information

- Stratégie de communication à prévoir dans le Plan d'action conjoint

4) Quelles sont, s'il y a lieu, les meilleures pratiques dans votre pays qui, abordent à la fois les questions et les opportunités portant à la fois sur la santé humaine et la biodiversité ?



- Création de jardins botaniques publics et/ou privés de conservation des espèces végétales;
- Création de forêts communales à diverses vocation dans le cadre de la décentralisation,
- Elaboration d'une stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL) prenant en compte les PFNL médicinaux;
- Promotion des bonnes pratiques de récolte notamment des PFNL **médicinaux**, utilisés dans la phytothérapie et/ou par les compagnies pharmaceutiques ;
- Organisation des acteurs locaux impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles à des fins de santé humaine (cas des tradipraticiens).

5. Quels mécanismes de collaboration / exemples existant actuellement au sein de votre pays ou région pour la collaboration intersectorielle entre les secteurs de santé et biodiversité? Comment peut-on promouvoir une collaboration plus poussée? Qu'est ce qui empêche une action concertée?



(i) Mécanismes de collaboration intersectorielle existant

- Conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEEDD);
- Cadres de Concertation aux échelles communale, provinciale, régionale et nationale,

(ii) Comment promouvoir une collaboration plus poussée

- Mettre en place un mécanisme efficace de suivi évaluation des cadres de collaboration intersectorielle;
- Assurer la fonctionnalité des cadres existant (tenue régulière des sessions sanctionnées par des),

(iii) Qui est-ce qui empêche une action concertée

- Culture des interventions sectorielles;
- Multiplicité des instances de collaboration poursuivant le plus souvent les mêmes finalités;
- Manque de ressources pour le fonctionnement des instances de collaboration.

6) Quelles actions pour la santé humaine et la biodiversité sont nécessaires: de manière urgente (1 an); à moyen terme (2 - 5 ans) et à long terme (6 - 8 ans)?



(i) Actions urgentes (1an):

- Mise en place du groupe pluridisciplinaire de travail (santé humaine et environnement),
- Réalisation du diagnostic sur l'état des lieux des interrelations entre santé humaine et biodiversité;

(ii) Actions à moyen terme (2-5 ans):

Elaboration et mise en œuvre du plan d'action conjoint sur les interrelations entre la santé humaine et la biodiversité

(iii) Actions à long terme: (6-8 ans)

Evaluation et recentrage du plan d'action en cas de besoin.